



Corneville sur Risle, le 06 février 2024

Mairie de TRELAZE
Place Olivier Thuau
CS40027
49800 TRELAZE

A l'attention de Monsieur le Maire

Courrier A/R : 2C 151 809 1798 7

Objet : Projet de centrale d'enrobage - Avis sur la remise en état du terrain lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la demande d'enregistrement environnementale pour l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud afin de répondre au chantier autoroutier A87N, Rocate Est d'Angers et A.87 – Chemillé / Cholet Sud sur un terrain appartenant à la société TPPL, sur votre commune de TRELAZE 49800 (parcelle AK 0155), et conformément au 11° de l'article D181-15-2 du code de l'environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations. Les travaux débuteront en mars 2024.

Conformément à l'article R512-46-24bis du code de l'environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre installation, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;*
- interdictions ou limitations d'accès ;*
- suppression des risques d'incendie et d'explosion ;*
- surveillance des effets des installations sur l'environnement,*
- fourniture des attestations.*

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Allane LESCOP
Responsable QPE